

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 21 mai 2021

DATE DE CONVOCATION: Le 14 mai 2021

Le vingt et un mai deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 14 mai 2021.

Étaient présents : CHABANT Évelyne – RICHIN Joël – VERONNET Jean-Luc – BILLEGA Nicole – ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – CARNET Laurianne – CHABANT Agnès – DEPARDIEU Patrick – LISSANDRE Cédric

Était excusé : PERREAUT François (a donné procuration à Joël RICHIN)

Avant le début de la réunion, Madame le Maire donne la parole à M. Benoît TOSTAIN, qui lui a demandé l'autorisation de parler aux conseillers municipaux sur sa demande de construction d'une maison d'habitation au village de Montignat, pour laquelle il a reçu un avis défavorable. Il avait déjà commencé les travaux avant de recevoir cet avis et il conteste ce refus ainsi que les différentes démarches effectuées par la commune.

Il distribue à chacun un courrier dans lequel il énumère les demandes qu'il a faites et les services qu'il a rencontrés au sujet de son terrain et de sa constructibilité et il sollicite les élus afin qu'ils délibèrent en sa faveur.

En accord avec ses collègues, Madame le Maire lui indique qu'elle va de nouveau se rapprocher des services de l'Etat afin de voir si elle peut se servir de l'article L 111-4 alinéa 4 du Code de l'Urbanisme qu'il vise dans son courrier et qu'elle le tiendra au courant dès que possible.

La séance du conseil débute à 20 heures 30 sous la présidence de Madame CHABANT Evelyne, Maire.

ORDRE DU JOUR ;

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame Nicole BILLEGA secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 09 avril 2021 :

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 avril 2021.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD :

- Vu la délibération n° 2021-012 du Conseil Communautaire relative au transfert de la compétence « organisation des mobilités » en date du 18 mars 2021 ;
- Considérant que les Conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer ;

Le CONSEIL municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré décide :

- **DE NE PAS APPROUVER** le transfert de la compétence « organisation des mobilités » à la Communauté de communes Creuse Grand Sud ;
- **DE NOTIFIER** cette décision à la Communauté de communes.

MODE DE REPARTITION DE LA PARTICIPATION ANNUELLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'HARMONISATION ET DE GESTION DU RPI ST-ALPINIEN/ ST-AMAND/ ST-MAIXANT :

Madame le maire rappelle que le comité syndical réuni le 30 mars 2021 a voté le budget du Syndicat du RPI St-Alpinien/ St Amand/ St-Maixant.

Elle informe ses collègues que le mode de répartition de la participation des communes adhérentes est modifié à compter de l'exercice budgétaire 2021 selon le tableau qu'ils ont reçu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le mode de répartition de la participation financière au RPI.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'HARMONISATION ET DE GESTION DU RPI ST-ALPINIEN/ ST-AMAND/ ST-MAIXANT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical réuni le 30 mars 2021 a modifié le règlement intérieur pour ce qui est du versement des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de RPI ST-ALPINIEN/ ST-AMAND/ ST-MAIXANT.

Le règlement intérieur est donc modifié comme suit :

Les communes &adhérentes devront prévoir à leur budget, l'inscription des crédits permettant le paiement des dépenses qui leur incombent, d'après les indications fournies par le comité syndical.

Les modalités des règlements seront les suivantes :

- Janvier : versement du 1er acompte qui correspondra à 35% du montant de la participation de l'année N-1 ;
- Mars : versement du second acompte qui correspondra à 15% du montant de la participation de l'année N-1 ;
- Juin : versement du troisième acompte qui correspondra à 15% de la somme restant due sur la participation de l'année N ;
- Août : versement du quatrième acompte qui correspondra à 15% de la somme restant due sur la participation de l'année N ;
- Novembre : versement solde dû sur la participation de l'année N.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la modification du règlement intérieur
- Autorise Mme le Maire à signer tout document, à intervenir.

TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT A COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2022

Madame le Maire rappelle que les foyers raccordés au réseau d'assainissement collectif du Bourg payent une redevance annuelle. Elle informe que ces tarifs n'ont pas été révisés depuis 2001 et que d'importants travaux d'entretien sont à prévoir.

Elle propose par conséquent de fixer les tarifs comme suit :

Forfait jusqu'à 40m³ de consommation	40.00€
Par m³ supplémentaire :	0.80€
Locaux raccordés aux égouts mais non à l'adduction d'eau	40.00€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces tarifs qui seront appliqués dès le 1^{er} janvier 2022.

TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE A COMPTE DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer, dès la rentrée scolaire de septembre 2021, le prix du repas à la cantine scolaire comme suit :

- **2.80 € pour les élèves**
- **5.50 € pour les adultes**

DEMANDE D'ACQUISITION DE BIENS DE SECTION AU VILLAGE DE MONTIGNAT

Le dossier étant incomplet, la présente délibération est ajournée.

RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES COORDONNE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE (SDEC)

Mme le Maire rappelle que par délibération n° 2019-002 du 08 mars 2019, la commune a adhéré à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Elle informe que ces contrats arrivent à échéance au 31 décembre 2022 et qu'il est d'ores et déjà demandé de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion à ce groupement d'achat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le renouvellement d'adhésion au groupement de commande
- Autorise Mme le Maire à signer tout document et à intervenir.

Questions diverses :

Madame Sylvie BIELLI souhaiterait qu'une rambarde soit mise en place à la mare de Planet située dans le bas du village. Les conseillers municipaux décident de faire poser des piquets et des lisses en bois par l'employé communal, comme pour celle située dans le même village, à côté du chemin de « chez Lajoine ».

Monsieur Joël RICHIN signale qu'il faudrait intervenir sur les chemins communaux qui sont en très mauvais état.

Madame le Maire va demander à l'UTT si comme il y a trois ans, il y aurait moyen d'obtenir gratuitement quelques remorques de fraisa stocké au Bacaud et sinon du tout-venant sera commandé en une ou deux fois, en fonction des finances de la commune. Les agriculteurs vont être contactés afin de voir avec eux la quantité nécessaire étant donné que ce sont eux qui le mette en place.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 23 h 00.
